



Résumé de recherche sur le crime organisé

Numéro 2

BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT

Collaboration criminelle entre les groupes du crime organisé

Des recherches empiriques fondées sur des données canadiennes montrent que les organisations criminelles ont des origines ethniques et culturelles diverses.

La plupart des recherches sur les délinquants qui commettent une infraction ensemble (complicité) au sein d'organisations criminelles sont axées sur des *individus* impliqués dans des marchés illégaux. La présente étude constitue une première étape vers la compréhension de la complicité à l'échelle de groupes. Elle s'appuie sur une méthodologie de recherche connue sous le nom d'analyse du réseau social pour déterminer si les organisations criminelles ont une tendance à collaborer seulement lorsque les partenaires ont des origines ethniques et culturelles semblables.

Les données utilisées dans le cadre de l'étude sont tirées de l'évaluation provinciale de la menace de la Division E de la GRC, notamment des éléments sur les groupes criminels impliqués dans le crime organisé en Colombie-Britannique et au Yukon entre 2004 et 2006. La recherche utilise les catégories suivantes, largement reconnues, d'organisations criminelles établies : canado-asiatique, orientale, européenne, italienne, espagnole, moyen-orientale, bandes de motards criminalisés (BMC), gangs de rue et groupes non classés.

Les auteurs ont trouvé que les bandes de motards criminalisés et les membres des organisations criminelles non classées ont montré les taux les

DANS CE NUMÉRO

Collaboration criminelle entre les groupes du crime organisé / 1

Tous les gangs représentent-ils les mêmes risques de sécurité au sein des établissements correctionnels? / 2

Pourquoi quitter un gang et comment s'y prendre? / 3

Qui cesse le trafic des drogues dures? / 4

Comprendre les organisations criminelles à l'aide de l'écoute électronique / 5

Comment démanteler efficacement un réseau de trafic de drogues? / 6

Participation du crime organisé dans le commerce illicite des antiquités / 8

plus faibles de complicité avec les autres membres d'une catégorie similaire. **Les** groupes criminels d'origine canado-asiatique et indo-canadienne présentaient les taux les plus élevés de collaboration au sein de leur propre catégorie d'organisation criminelle.

Malgré tout, le taux de complicité des groupes d'origine canado-asiatique et indo-canadienne avec des personnes qui n'ont pas été affiliées à une organisation criminelle reconnue au moment de leur admission dans un pénitencier est significativement plus élevé (43 % et 33 %, respectivement) que celui des autres groupes examinés.

Les auteurs présument que les individus qui n'étaient pas membres d'une organisation

criminelle lors de l'évaluation de la menace pourraient avoir été exclus, car ils ne s'inscrivaient pas dans les catégories ethniques ou sous-culturelles généralement utilisées par les organismes d'application de la loi.

Les BMC partagent des délinquants avec d'autres chapitres de leur organisation ainsi qu'avec des organisations qui ne sont pas des BMC. Les auteurs postulent que la tendance des bandes de motards criminalisés à travailler avec une grande variété d'organisations criminelles contribue à la grande résilience des bandes face aux perturbations de leurs activités criminelles par les efforts des organismes d'application de la loi.

Selon les auteurs, la présente recherche soutient la thèse selon laquelle une classification des organisations fondées sur l'origine ethnique peut être trompeuse, une affirmation qui trouve des échos dans le milieu de l'application de la loi.

Cette recherche présente toutefois certaines limites. En particulier, les évaluations de la menace effectuées par les organismes d'application de la loi ont été utilisées pour préciser les activités de complicité, et celle-ci a été mesurée en fonction des arrestations conjointes. Ainsi, la complicité au sein des organisations criminelles n'a pas été évaluée ni utilisée pour l'analyse.

Malm, Aili, Gisela Bichler et Rebecca Nash. *Co-offending between criminal enterprise groups*, Global Crime, vol. 12 n° 2, p. 112-128, 2011.

Tous les gangs représentent-ils les mêmes risques de sécurité au sein des établissements correctionnels?

Les données des pénitenciers fédéraux canadiens montrent que tous les gangs ne

représentent pas les mêmes risques pour les systèmes correctionnels.

Les recherches précédentes ont sans contredit montré que les membres de gangs menacent la sécurité au sein des systèmes correctionnels en raison de leur participation aux actes de mauvaise conduite et de violence. La présente étude examine si tous les gangs présentent le même type de risques ou de menaces pour les systèmes correctionnels.

On a étudié les données du Service correctionnel du Canada (SCC) sur 1 636 délinquants membres de gangs et 1 636 délinquants qui ne font pas partie d'un gang, choisis au hasard, admis dans un pénitencier fédéral entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 août 2009. Pour les besoins de la recherche, les gangs ont été regroupés en cinq groupes, utilisés par les agents du SCC : autochtones, asiatiques, bandes de motards criminalisés (BMC), gangs de rue et crime organisé traditionnel (COT).

En général, les membres des gangs de rue présentent des niveaux de risque et des besoins plus élevés que ceux des détenus qui ne font pas partie d'un gang, ainsi qu'une plus grande participation aux infractions liées à la drogue et aux biens. Il est également plus probable qu'ils aient déjà été emprisonnés. Combinées, ces caractéristiques tendent à faire en sorte que les membres des gangs sont placés dans des établissements ou des unités dont le niveau de sécurité est plus élevé.

Les membres de gangs de rue présentaient la plus haute moyenne d'actes de mauvaise conduite en établissement.

Les taux moyens d'actes de mauvaise conduite des groupes autochtones et asiatiques et des BMC étaient très semblables, tous légèrement inférieurs à ceux des gangs de rue. Fait intéressant, les membres des groupes du crime organisé traditionnel présentaient la plus faible moyenne de gestes de mauvaise conduite en établissement, un taux 33 % inférieur à celui des détenus ne faisant pas partie d'un gang. Des preuves anecdotiques tirées des témoignages d'agents correctionnels suggèrent toutefois que ces données ne montrent qu'une partie de la vérité : les membres les plus âgés et les mieux établis des gangs, comme les

membres des groupes du COT, peuvent faire appel à d'autres détenus pour exécuter des actes de mauvaise conduite en leur nom.

L'implication des détenus ne faisant pas partie d'un gang dans les actes de mauvaise conduite en institution était inférieure à celle des membres de gangs, mais elle était semblable en ce qui a trait aux incidents mineurs de victimisation.

Les membres de groupes autochtones et de gangs de rue présentent la proportion la plus élevée de membres impliqués dans au moins un incident majeur (40,1 % et 39,9 %, respectivement), suivis par les groupes asiatiques (33 %), les BMC (21,7 %) et les groupes du COT (5,2 %).

Comme toutes les recherches, la présente étude comporte certaines limites. En effet, certaines recherches ont montré que les membres d'un gang sont plus susceptibles, pour des actes similaires, d'être jugés comme ayant commis un acte de mauvaise conduite qu'un détenu qui n'est pas membre de gang. Il est donc possible que les données elles-mêmes soient biaisées. En outre, il est probable que les risques posés par certains gangs varient entre les divers pénitenciers du Canada. Finalement, l'affiliation à un gang est vraisemblablement sous-estimée, étant donné la nature secrète d'une telle participation.

Ruddell, Rick et Shannon Gottschall. *Are all gangs equal security risks? An investigation of gang types and prison misconduct*. *American Journal of Criminal Justice*, vol. 36, 265-279, 2011.

Pourquoi quitter un gang et comment s'y prendre?

Le mariage, les raisons familiales ou l'emploi constituent la façon la plus simple de quitter un gang. Les personnes qui ont quitté un gang pour des raisons extérieures à celui-ci n'ont pas subi de violence.

En se fondant sur un échantillon de 84 jeunes délinquants ayant quitté leur gang qui ont récemment été arrêtés en Arizona, la présente

recherche examine les motifs et les méthodes à cet égard ainsi que les liens sociaux qui demeurent lorsqu'un individu ne fait plus partie d'un gang.

Règle générale, les infractions criminelles sont à leur plus haut vers la fin de l'adolescence et diminuent par la suite. Des recherches antérieures ont suggéré que le changement de liens avec les pairs (comme le mariage) peut expliquer pourquoi on quitte une vie de criminalité.

Selon une étude portant sur d'anciens membres de gangs de St Louis, il existe deux façons de quitter un gang : brusquement ou graduellement (Decker et Lauritsen, 2002). Les changements progressifs abordés dans la recherche se sont déroulés sur une certaine période de temps, alors que les membres ont lentement commencé à former de nouvelles idées, à prendre de nouveaux engagements et à se reconnaître de moins en moins dans le gang. Les changements radicaux mentionnés étaient souvent associés à un départ physique de l'individu du quartier ou de la ville. Des recherches menées à Los Angeles ont montré qu'il n'est pas rare que des membres doivent subir un rite de sortie (Virgil, 1988), c'est-à-dire qu'ils doivent se faire tabasser par les autres membres avant de pouvoir quitter le groupe.

En moyenne, les répondants à la présente recherche ont indiqué qu'ils avaient quitté leur gang 20 mois auparavant. La définition de « quitter le gang » était fondée sur la déclaration personnelle. Fait intéressant, 35 % d'entre eux avaient subi de la victimisation avec violence dans les 30 jours précédant leur arrestation, et 33 % avaient été arrêtés pour une infraction grave. Les auteurs estiment que « le départ du gang n'est pas nécessairement lié au fait de quitter un environnement social précaire ». (421)

Le motif le plus fréquemment cité pour quitter un gang et la façon de faire la plus utilisée consistent simplement à laisser ce mode de vie, sans incident. Environ deux répondants sur trois ont mentionné avoir quitté leur gang pour éviter la violence et les problèmes associés avec le fait d'être membre d'un gang. Les autres jeunes ont affirmé avoir quitté le gang pour des raisons extérieures comme la famille ou l'emploi.

« *Les jeunes ont leurs propres raisons de partir, ils n'ont pas à être forcés ou persuadés.* » (421)

Environ un départ de gang sur cinq s'est déroulé de façon hostile, c'est-à-dire que les membres étaient tabassés ou devaient commettre un crime pour pouvoir quitter le gang. « La relation entre un départ et une séparation hostiles peut provenir du fait que ce départ a lieu à différents stades de développement, tandis que les méthodes non hostiles sont traitées différemment à des âges inférieurs. » (421)

Sur les 26 répondants qui ont mentionné avoir quitté le gang pour des raisons externes (comme le mariage, la famille ou l'emploi), aucun n'a vécu un départ hostile. Par ailleurs, près du tiers des répondants ayant quitté le gang pour des raisons internes (p. ex. en avoir assez de la violence et des problèmes) ont connu un départ hostile. Les auteurs soutiennent que cette situation montre bien que « le gang "comprend" lorsque des événements importants surviennent et qu'il n'intervient pas de façon hostile face à ces événements ». (422)

En moyenne, les répondants ont indiqué entretenir des liens sociaux ou émotionnels avec au moins deux personnes du gang après la séparation ce qui, selon les auteurs, montre que « cesser de se définir comme membre d'un gang ne signifie pas s'en dissocier ». (421)

Il est difficile de généraliser à partir des résultats de cette recherche pour le moment, car elle est fondée sur les expériences particulières de jeunes de l'Arizona.

Pyooz, David C. et Scott H. Decker. *Motives and methods for leaving the gang: Understanding the process of gang desistance*, *Journal of Criminal Justice* 39, p. 417-425, 2011.

Qui cesse le trafic des drogues dures?

La réduction de la dépendance personnelle d'un trafiquant de drogue ou de sa capacité

à obtenir de la drogue peut l'inciter à cesser le trafic.

« Faire le trafic de drogues dans la rue suppose un haut risque de violence, y compris des homicides et de la violence perpétrés à l'aide d'armes à feu, en raison du manque de mécanisme formel de résolution des conflits et des profits substantiels associés à cette activité. » (459) L'absence de système officiel de résolution de conflits permet aux groupes du crime organisé de remplir cette fonction. En outre, les profits élevés et l'importante demande attirent des criminels organisés qui visent à coordonner l'approvisionnement en biens illégaux.

L'analyse de la présente étude est fondée sur les données obtenues d'une cohorte prospective de Vancouver, composée de jeunes de la rue qui utilisent des drogues injectables, entre 2005 et 2009. Les données ont été recueillies à l'aide de questionnaires administrés à six mois d'intervalle.

Au début de l'étude, 381 toxicomanes mentionnaient faire le trafic de drogues, dont 194 (51 %) ont cessé cette activité pendant les deux ans et demi qu'a duré l'étude. La plupart des trafiquants ont mentionné vendre du crack (272, 71 %), de l'héroïne ou de la méthadone (183, 48 %) et de la cocaïne (163, 43 %). La valeur médiane du nombre d'heures passées chaque semaine au trafic de drogue était de 15.

Le désir de cesser de vendre de la drogue était associé au fait de vieillir, à l'utilisation récente de crack, à l'injection de drogues en public et à l'impression que la présence policière avait une incidence sur l'emplacement des achats de drogues. Toutefois, ces résultats ne sont valables que si le revenu tiré de la vente de drogues n'était pas nécessaire pour financer sa propre consommation. Les personnes qui s'étaient injecté récemment de la méthamphétamine en cristaux ne désiraient pas cesser de vendre de la drogue.

Fait à noter, le fait d'être arrêté ou détenu par la police, de commettre des voies de fait ou d'en être victime, la prostitution ou le fait de résider dans l'Est du centre-ville de Vancouver n'avait aucune influence (positive

ou négative) sur le désir de cesser de vendre de la drogue.

« Cesser le trafic de drogue était associé à des dépenses en drogue inférieures à 50 \$ par jour et au fait de ne pas disposer d'une source régulière pour acheter sa drogue. » (461) Même si les trafiquants peuvent mentionner que la présence policière sur les sites d'achat de drogue contribue à leur désir de cesser de vendre de la drogue, les auteurs constatent que l'intensité de la toxicomanie est le facteur prédominant dans l'arrêt de vente dans la rue. Il est peu probable qu'une personne très dépendante et ayant des liens solides avec des fournisseurs cesse de vendre de la drogue dans la rue.

Les auteurs concluent que les « politiques en matière de toxicomanie contre le trafic de drogue dans la rue devraient plutôt offrir des programmes de traitement combinés avec des interventions structurelles ». (462) Il est sous-entendu que le traitement de la dépendance sera axé sur les utilisateurs-trafiquants. Vraisemblablement, les interventions structurelles pourraient inclure la restriction périodique de l'approvisionnement en drogues au moyen de saisie à l'échelle de la vente en gros ou la perturbation des réseaux de distribution de la vente en gros au moyen de l'élimination des intermédiaires qui fournissent la drogue aux trafiquants dans la rue, de façon à limiter l'accès à des sources régulières d'approvisionnement.

L'étude ne visait pas à traiter de la question de l'approvisionnement général des trafiquants au sein du marché de produits illégaux ni du volume de drogue vendu par ceux-ci. Bien qu'ils suggèrent une intervention pour augmenter le taux de trafiquants dans la rue qui cessent de vendre de la drogue, les auteurs n'expliquent pas comment réduire le nombre de trafiquants dans la rue ni ne discutent des meilleures politiques pour réduire l'approvisionnement général des drogues disponibles à la consommation dans la rue.

Werb, Dan, Martin Bouchard, Thomas Kerr, Jean Shoveller, Jiezhong Qi, Julio Montaner et Evan Wood. *Drug dealing cessation among a cohort of drug users in Vancouver, Canada*, *Drug and Alcohol Dependence*, n° 118, p. 459-463, 2011.

Comprendre les organisations criminelles à l'aide des données de l'écoute électronique

Les conversations téléphoniques sous écoute dans le cadre d'enquêtes sont une mine d'information pour comprendre les réseaux criminels.

Le recours à l'analyse du réseau social en criminologie s'est rapidement étendu au cours des dernières années. Ce type d'activité a été particulièrement utilisé dans le cadre de recherches sur le crime organisé pour permettre une meilleure compréhension des structures des réseaux criminels d'envergure. À l'instar des statistiques conventionnelles, l'analyse du réseau social est une technique quantitative nécessitant l'imposition de certaines limites relativement aux données pour faire en sorte que la qualité et la fiabilité de celles-ci permettent de tirer des conclusions valides.

Les auteurs décrivent une série de critères formels régissant l'utilisation de données de mise sous écoute dans le cadre d'analyse du réseau social en cas d'étude ou d'enquête sur le crime organisé.

Même si les conversations téléphoniques sous écoute, comme preuve de l'interlocuteur et du sujet de conversation, peuvent être très utiles pour comprendre le fonctionnement des organisations criminelles, les auteurs font remarquer qu'il faut satisfaire à certaines normes minimales pour utiliser ce type de données dans le cadre d'une analyse qualitative. Ils précisent trois critères qui, à leur avis, doivent orienter l'utilisation des données tirées de l'écoute électronique dans le cadre d'études analytiques.

D'abord, il ne faut pas que les interlocuteurs se soient censurés. C'est-à-dire qu'ils doivent parler de leurs activités criminelles. L'autocensure n'est pas la même chose que la discussion « codée », car même ce type de conversation peut être utilisé, pour autant que le code ait été décrypté. Toutefois, aucun crime pertinent dans le cadre de l'organisation ne doit être omis des conversations entre ses membres.

Ensuite, il faut s'assurer qu'une grande partie du groupe est sous écoute, y compris ses membres importants. Ainsi, on s'assure que les statistiques sur le réseau social n'occasionnent pas des résultats trompeurs.

Enfin, les données doivent être tirées d'un grand nombre de conversations étalées sur une longue période. De cette façon, tous les membres importants du groupe seront inclus, et on pourra également tirer des échantillons aléatoires de conversations pour découvrir les caractéristiques des acteurs, notamment leur rôle au sein du réseau.

Si ces critères sont satisfaits, plusieurs techniques utiles peuvent être appliquées aux données tirées des mises sous écoute effectuées dans le cadre d'enquêtes, y compris l'analyse du réseau social, l'analyse du contenu, l'analyse des correspondances et, dans certains cas, la création d'un modèle longitudinal et stochastique axé sur les acteurs. Chaque technique nous fournit de l'information utile sur la structure et la composition du réseau.

L'analyse du contenu, qui relève les aspects importants des communications écrites, permet de découvrir les principales activités et leur importance relative, ainsi que les caractéristiques de membres de l'organisation et les personnes affectées à chaque tâche. Par exemple, il est possible de déterminer quel membre du réseau est responsable de donner des ordres ou de formuler des conseils, ce qui permet de déduire le rang du membre au sein du réseau.

L'analyse des correspondances, qui décrit les similitudes entre les individus sur une série de caractéristiques, peut aider à déterminer si les membres du réseau se ressemblent (rôles et activités) et, si oui, si le réseau possède une division interne du travail. Par exemple, on peut déterminer s'il existe une différence au chapitre

des tendances en matière d'infraction entre les membres occupant des rangs différents au sein de l'organisation criminelle.

Finalement, la création d'un modèle longitudinal et stochastique axé sur les acteurs peut être utilisée pour répondre aux questions relatives aux effets des différentes caractéristiques individuelles (âge, antécédents, etc.) sur la probabilité de contacts entre les personnes, ainsi que pour évaluer l'évolution du réseau dans le temps. Cette technique, qui examine la façon dont les réseaux changent avec le temps, permet d'étudier les changements dans un réseau criminel lorsque les individus sont « retirés » du réseau, par exemple s'ils sont arrêtés à la suite d'une enquête policière.

Campana, Paolo et Federico Varese. *Listening to the wire: criteria and techniques for the quantitative analysis of phone intercepts*, Trends in Organized Crime, publié en ligne le 26 avril 2011.

Comment démanteler efficacement un réseau de trafic de drogues?

Pour perturber un réseau de trafic de drogues, il est plus efficace d'éliminer des membres du réseau ayant bâti de bonnes relations que de se concentrer sur les tâches des criminels.

La présente étude s'est servie de plusieurs méthodes quantitatives novatrices pour évaluer l'efficacité de différentes stratégies d'application de la loi visant à démanteler des réseaux criminels.

Les ressources policières sont limitées, et les poursuites contre une organisation criminelle sont difficiles, longues et onéreuses. Il est donc important de se concentrer sur les personnes les plus importantes du réseau pour optimiser la perturbation de ses activités illégales.

L'étude s'est appuyée sur les dossiers de détermination de la peine pour construire une carte du réseau social d'un groupe criminel qui a produit des méthamphétamines et en a fait le trafic en Australie dans les années 1990. Les chercheurs

ont déterminé le rôle de chacun au sein du groupe, ainsi que la nature des liens entre les personnes.

Quatre scénarios d'application de la loi contre le réseau criminel décrit ont été examinés; chacun portait sur le retrait d'individus sur la base : 1) des liens des acteurs avec les autres personnes du réseau (attaque par degré), 2) du rôle ou du travail de la personne dans l'entreprise criminelle (attaque fondée sur le poids), 3) d'une combinaison des facteurs 1) et 2) (attaque mixte) et 4) d'une sélection aléatoire de personnes du réseau (attaque aléatoire).

La plupart des efforts antérieurs visant à perturber les réseaux sociaux au moyen d'une analyse du réseau social étaient axés sur la position de l'individu au sein du réseau. Les analyses précédentes du degré ont montré que même si les attaques contre les « plaques tournantes » (les individus liés à plusieurs autres personnes) et les « ponts » (personnes qui relient des groupes de personnes non liées) étaient toutes deux efficaces, les attaques contre les « ponts » fonctionnaient le mieux.

La recherche a également examiné le rôle ou le travail des individus, puisque certaines personnes peuvent être essentielles à une entreprise criminelle sans nécessairement connaître beaucoup de ses membres. Par exemple, un producteur peut connaître de nombreux trafiquants uniquement par l'entremise d'un gérant ou d'un trafiquant, mais être le seul fournisseur de drogues du réseau tout entier. L'étude a utilisé une méthode novatrice permettant d'attribuer un poids numérique mesurable aux possibilités de remplacement de chaque membre de l'entreprise criminelle en fonction du nombre de personnes remplissant le même rôle. Par exemple, on comptait deux gestionnaires sur les 40 membres du réseau étudié, alors que 20 personnes étaient des travailleurs. Les gestionnaires ont reçu une cote de 1/2, alors qu'on a attribué un poids de 1/10 aux travailleurs, puisqu'il était cinq fois plus difficile de remplacer un gestionnaire par un autre membre du réseau. « Le poids mesure la difficulté à remplacer l'individu s'il était retiré du réseau. » (11)

Chaque stratégie a été appliquée en éliminant de façon séquentielle la cible la plus souhaitable compte tenu du scénario d'attaque, puis on a

mesuré la perturbation de l'action sur le réseau en examinant le nombre de personnes restantes dans la composante liée la plus importante du réseau ainsi qu'en additionnant le poids des personnes de cette composante.

À la suite de l'analyse, les chercheurs ont trouvé que les stratégies d'application de la loi qui s'attaquent aux criminels d'un réseau en fonction de la façon dont ils sont liés aux autres membres constituent une stratégie de perturbation très efficace. Il est légèrement plus efficace d'utiliser des interventions qui tiennent également compte du rôle au sein du réseau. Fait intéressant, il n'était pas efficace de s'attaquer aux membres du réseau uniquement en fonction de leur rôle.

« Pour effectuer des arrestations de façon efficiente, les organismes d'application de la loi doivent investir davantage de ressources pour obtenir des “données du renseignement de qualité et des analyses poussées du réseau social, ainsi que planifier des interventions ciblant des secteurs vulnérables” des opérations criminelles. » (23)

Les chercheurs estiment que l'application de la loi dans le cadre de crimes relatifs à la drogue perpétrés par des groupes du crime organisé pourrait être plus efficace si les méthodes d'analyse suggérées étaient utilisées. D'autres recherches devront être réalisées pour évaluer si l'application de ces méthodes est plus efficace que d'autres stratégies.

La présente étude offre diverses méthodes d'évaluation des opérations policières et de la perturbation des réseaux. Comme le font remarquer les chercheurs : « les organismes d'application de la loi pourraient subir certaines pressions politiques pour saisir de la drogue et de l'argent ou procéder à des arrestations, ce qui témoignerait de leur succès, plutôt que pour mener des opérations prolongées de collecte de renseignement, des enquêtes coûteuses et des interventions destinées à démanteler [efficacement] un réseau criminel ». (23) Les chercheurs font remarquer qu'en dépit des récents travaux par des groupes comme la GRC relativement à l'élaboration d'un outil des attributs de perturbation (OAP), il n'y a « aucune méthode

claire et acceptée [et publiée] pour mesurer l'efficacité des interventions policières destinées à démanteler les réseaux criminels ». (24) L'étude contribue aux efforts constants visant à élaborer « d'autres mesures du rendement qui peuvent refléter avec précision (...) les objectifs policiers comme le démantèlement de réseaux criminels ». (24)

La recherche n'a été conçue que dans le but d'examiner le degré de perturbation de la capacité d'un réseau criminel observé à être efficace lorsqu'on retire des intervenants du réseau. Une intervention policière peut viser d'autres objectifs : « par exemple, elle peut être destinée à handicaper le réseau de sorte que les groupes ne puissent plus agir illégalement ou à briser le lien de confiance au sein du réseau, afin que celui-ci se désintègre à la suite de méfiance et de conflits internes ». (25)

Bright, David, Catherine Greenhill et Natalya Levenkova. *Dismantling criminal networks: Can node attributes play a role?*, présenté dans le cadre de la Illicit Networks Conference 2011, Montréal, Canada, 2011.

Participation du crime organisé dans le commerce illicite des antiquités

« Le commerce des antiquités comprend les voleurs locaux, à petite échelle, des groupes plus importants de receleurs et des liens internationaux avec des maisons de vente aux enchères, des galeries, des musées, des distributeurs et des collectionneurs. » (4)

Le commerce des antiquités est un marché gris, qui comporte des activités légales et illégales. Il existe des différents légaux et culturels concernant les personnes qui ont le droit de retirer des objets des sites archéologiques. D'ailleurs, ces objets sont retirés à la fois de sites bien connus et inconnus. Souvent, ils ne sont pas recensés, ce qui contribue à la difficulté de réglementer le commerce. La pauvreté et l'absence de

possibilités économiques légitimes motivent le pillage.

Jusqu'à quel point les organisations criminelles sont-elles impliquées dans ce commerce? La présente recherche est axée sur les fournisseurs du commerce, et examine « le problème du vol sur les sites archéologiques du point de vue des archéologues ». (6). Elle se base sur un questionnaire électronique structuré envoyé à près de 15 000 archéologues du monde entier; le taux de réponse (satisfaisant) était de 16 % (N=2,358). On a demandé aux répondants s'ils accepteraient de participer à un sondage de suivi, et 28 % (N=662) ont accepté et ont répondu à une entrevue téléphonique.

La plupart des répondants (73,4 %) ont indiqué qu'ils ont été témoins de pillage pendant leurs travaux sur le terrain; 68,2 % ont vu des trous ou d'autres signes de dommages sur le site, 42 % se sont fait voler des objets et 24,1 % ont rencontré des pilleurs en plein travail. Il est intéressant de noter que la grande majorité des répondants (87,1 %) a également mentionné avoir eu des rencontres à l'extérieur du site avec des pilleurs présumés ou confirmés. « Pire, d'autres archéologues ont vu des pilleurs leur amener les objets volés, dans l'espoir de voir leur collection inspectée, admirée ou même louée. » (13)

Les archéologues de l'extérieur de l'Amérique du Nord étaient moins enclins à penser que des organisations criminelles étaient impliquées dans le pillage et le trafic sur leur site de travail que leurs collègues en Amérique du Nord.

Lorsqu'on a demandé aux archéologues leurs impressions générales relativement à la participation du crime organisé dans le marché mondial des antiquités, la « très grande majorité » a répondu qu'ils « croyaient que ces groupes [criminels] étaient impliqués non seulement dans le transport des biens, mais également dans le pillage des sites archéologiques ». (14) Toutefois, paradoxalement, une faible majorité des répondants croyaient que des groupes du crime organisé étaient impliqués dans le pillage et le trafic d'antiquités dans leur localité. Les auteurs ont attribué cet écart aux conceptions stéréotypées de ce qu'est un groupe du crime organisé. Le

pillage et le trafic d'antiquités nécessitent des individus ou des groupes plus ou moins liés qui constitueraient un groupe du crime organisé au sens des définitions récemment acceptées du terme.

L'étude n'a pas été réalisée pour aborder précisément le pillage ou le trafic d'artefacts dans le contexte canadien.

Proulx, Blythe Bowman. *Organized Criminal Involvement in the illicit antiquities trade*, Trends in Organized Crime 14, p. 1-29, 2011.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la recherche en matière de crime organisé au sein de Sécurité publique Canada, veuillez communiquer avec l'Unité de recherche sur le crime organisé à l'adresse ocr-rco@ps-sp.gc.ca.

Les résumés de recherche sur le crime organisé sont rédigés pour Sécurité publique Canada. Les résumés de recherche sur le crime organisé appuient les objectifs de recherche du Programme national de recherche sur le crime organisé en faisant ressortir des renseignements fondés sur la recherche qui sont pertinents pour l'élaboration de politiques ou la réalisation d'opérations. Les opinions exprimées dans le présent résumé sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de Sécurité publique Canada.